

SOURCES

a) Personnel au cadre

Banque de données du *Conseil des Recteurs* - 1^{er} février 2005.

b) Personnel hors cadre

Personnel pris en compte en application de l'Arrêté Royal de juin 1978 sur la création des Conseils de recherche, selon une classification par catégorie de source de financement arrêtée par la Commission "Statistiques universitaires".

Les chiffres relatifs au personnel financé par le FNRS et les Fonds associés ont été transmis par le FNRS.

DÉFINITIONS ET CONVENTIONS

Personnel au cadre

Le personnel au cadre recouvre le personnel à charge de :

- l'allocation de fonctionnement,
- du budget social,
- du patrimoine non affecté.

Personnel hors cadre

Sont repris dans le personnel hors cadre :

- le personnel rémunéré sur contrats de recherche,
- le personnel mandataire et boursier des grands fonds de recherche.

Ne rentrent pas dans le cadre de ces statistiques :

- le personnel à charge des cliniques universitaires et des investissements immobiliers,
- les élèves assistants et les assistants volontaires,
- les postes vacants.

Avertissements

Les informations qui ont servi de base à la réalisation de ces statistiques ne permettent pas de distinguer les membres du personnel exerçant des fonctions dans plusieurs institutions. Dans ce contexte, sommer les effectifs (en nombre de personnes) de chaque institution, pour obtenir une statistique interuniversitaire, conduit à une surestimation de ceux-ci. Il est demandé de bien vouloir tenir compte de ce biais à la lecture des tableaux interuniversitaires présentés en 4.3.

Le personnel hors cadre est classé en trois catégories : le personnel scientifique sous contrat, les boursiers de doctorat (assujettis à la sécurité sociale en application de l'A.R. du 5 juillet 1996) et le PATG.

Abréviations

ETP : équivalent temps plein
PATG : personnel administratif, technique et de gestion
FNRS : Fonds National de la Recherche Scientifique

Sigles des institutions universitaires

ULg : Université de Liège
UCL : Université catholique de Louvain
ULB : Université libre de Bruxelles
UMH : Université de Mons-Hainaut
FUSAGx : Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux
FUNDP : Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
FPMs : Faculté polytechnique de Mons
FUSL : Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
FUCaM : Facultés universitaires catholiques de Mons